

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

RIX DE L'ABONNEMENT :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.

LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'À RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17

Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX

Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

Paris, chez MM. HAVAT, LAFITTE et C^o, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 4 JUIN 1886

ATHÉES

Dans leur chasse aux livres scolaires entachés de christianisme, les déchristianisateurs ont, paraît-il, négligé un petit volume où il est question de Dieu.

Une forte tête du Conseil municipal de Paris, M. Hovelacque, a dénoncé hier cette coupable négligence qui viole, au détriment des athées, le fameux principe de la neutralité de l'école.

Le volume en question est intitulé :

« Premier livre de lecture et d'instruction pour l'enfant. » En voici quelques extraits dont le faucheur Hovelacque a donné lecture au conseil :

« Enfants, il y a quelqu'un qui est meilleur que vous, c'est celui qui vous a donné cette bonne mère; c'est celui qui vous a donné toutes choses; c'est celui qui a fait la terre et nous vivons, et le monde entier, c'est Dieu. »

« Enfants qui avez-vous des devoirs?... D'abord envers Dieu. »

« Pensez-vous à l'aimer et à le remercier?... Aimer Dieu et le bien aimer est le premier devoir de la morale. »

« Enfants, Dieu vous aime, priez-le... La prière de l'enfant est celle que Dieu écoute de préférence à toutes les autres. »

« Chacune des bonnes œuvres de Dieu reprend couragement son labeur. »

« Je ne sais rien, mais je voudrais m'instruire, devenir bon, aimer Dieu de tout cœur. En travaillant, j'apprendrai vite à lire, en priant Dieu, je deviendrai meilleur. »

« Soyez purs, mes enfants, afin que la prière qui s'échappe de vos jeunes lèvres soit toujours agréable à votre père qui est en haut. »

« Oui, je veux être bon; j'aimerai Dieu qui est la suprême bonté! J'aimerai mon père et ma mère, qui sont pour moi ce qu'il y a de meilleur au monde après Dieu. »

Prononcer le saint nom de Dieu; apprendre aux petits enfants à aimer le bon Dieu; leur enseigner que le monde ne s'est pas fait lui-même; leur recommander la pureté, l'amour filial, la prière: quelles abominations!

Comment un pareil livre a-t-il pu pénétrer dans nos établissements scolaires? s'est écrié le citoyen Hovelacque en braquant ses yeux furibonds sur le directeur de l'enseignement primaire.

« Comment un pareil livre a-t-il pu pénétrer dans nos établissements scolaires? s'est écrié le citoyen Hovelacque en braquant ses yeux furibonds sur le directeur de l'enseignement primaire. »

« Comment un pareil livre a-t-il pu pénétrer dans nos établissements scolaires? s'est écrié le citoyen Hovelacque en braquant ses yeux furibonds sur le directeur de l'enseignement primaire. »

« Comment un pareil livre a-t-il pu pénétrer dans nos établissements scolaires? s'est écrié le citoyen Hovelacque en braquant ses yeux furibonds sur le directeur de l'enseignement primaire. »

« Comment un pareil livre a-t-il pu pénétrer dans nos établissements scolaires? s'est écrié le citoyen Hovelacque en braquant ses yeux furibonds sur le directeur de l'enseignement primaire. »

« Comment un pareil livre a-t-il pu pénétrer dans nos établissements scolaires? s'est écrié le citoyen Hovelacque en braquant ses yeux furibonds sur le directeur de l'enseignement primaire. »

« Comment un pareil livre a-t-il pu pénétrer dans nos établissements scolaires? s'est écrié le citoyen Hovelacque en braquant ses yeux furibonds sur le directeur de l'enseignement primaire. »

« Comment un pareil livre a-t-il pu pénétrer dans nos établissements scolaires? s'est écrié le citoyen Hovelacque en braquant ses yeux furibonds sur le directeur de l'enseignement primaire. »

« Comment un pareil livre a-t-il pu pénétrer dans nos établissements scolaires? s'est écrié le citoyen Hovelacque en braquant ses yeux furibonds sur le directeur de l'enseignement primaire. »

« Comment un pareil livre a-t-il pu pénétrer dans nos établissements scolaires? s'est écrié le citoyen Hovelacque en braquant ses yeux furibonds sur le directeur de l'enseignement primaire. »

« Comment un pareil livre a-t-il pu pénétrer dans nos établissements scolaires? s'est écrié le citoyen Hovelacque en braquant ses yeux furibonds sur le directeur de l'enseignement primaire. »

deux heures et demie, à Deczeville même, dans la maison du mineur Fromental, qui a repris le travail rétrospectif. La détonation, très forte, a mis en émoi les habitants.

M. Simon, sous-préfet, le capitaine de gendarmerie, des gendarmes et des sous-officiers de dragons se sont immédiatement rendus sur les lieux, où l'on a constaté que l'explosion n'avait causé aucun accident de personnes, mais avait endommagé l'habitation.

Une information, est commuée. On s'accorde à reconnaître que l'obscurité dans laquelle la ville est plongée à partir de dix heures du soir favorise la perpétration de ces attentats. La population est inquiète.

M. Fourrière, rédacteur au *Cri du Peuple* est arrivé hier soir.

Deczeville, 4 juin. — Des réunions de mineurs grévistes ont eu lieu aujourd'hui à Combes, Firmy et Deczeville; on a voté la continuation de la grève.

Le duo d'Aumale Paris, 2 juin. — Le duo d'Aumale est parti ce matin pour Eu, où il est allé rejoindre le comte et la comtesse de Paris.

M. Goblet et le « Progrès de la Somme » Paris, 4. — M. René Goblet, des qu'il a eu connaissance de l'article dont nous parlons plus haut, a adressé au *Progrès de la Somme* la dépêche suivante :

« Je regrette votre article. Je puis vous assurer que vos informations sont absolument inexacts. »

Les duels Un duel au sabre a eu lieu, il y a deux jours, à Milan, entre deux généraux de cavalerie: M. Crotti et Castiglione et M. Mazzuchelli. Tous les deux ont été légèrement blessés. On ignore encore les causes qui ont conduit ces deux généraux sur le terrain.

M. Arthur Meyer devant le tribunal correctionnel Paris, 4 juin. — On annonce que M. Arthur Meyer vient de recevoir une assignation à comparaître le 12 juin, devant la 10e chambre correctionnelle, sous l'inculpation de blessure volontaire faite à M. Drumont, laquelle blessure a entraîné une incapacité de plus de vingt jours de travail.

Indisposition de l'impératrice Eugénie On a appris ce matin, par une dépêche privée, que l'impératrice Eugénie, indisposée, n'a pas assisté à la messe qui a été dite, hier, en l'église Sainte-Marie, à Chisefhurst, pour le repos de l'âme du prince Impérial. Sa Majesté avait visité la veille la tombe de l'Empereur et du prince Impérial, et avait donné une magnifique couronne de roses sur le tombeau de ses fils.

L'éruption de l'Étna Catane, 2 juin. — L'éruption a momentanément cessé, mais la situation est toujours grave. Un détachement de soldats occupe Nicolosi, que les habitants ont complètement évacué.

La grève avance toujours, mais plus lentement; la coulée a 25 mètres de largeur et 3 mètres de hauteur.

Plusieurs villas suburbaines ont déjà été détruites.

La souscription publique est ouverte.

Découverte de sociétés secrètes en Russie St-Petersbourg, 2 juin. — La police de cette ville a été mise sur les traces de deux sociétés secrètes d'ouvriers qui prétendaient s'être données pour but de préparer des représentations de bienfaisance. Lundi dernier treize personnes ont été arrêtées.

Le projet d'arbitrage lui soit soumis.

Grève à St-Quentin St-Quentin, 2 juin. — Les quatre usines Fichel, Gabreau, Basquin et Hamin sont en grève. 520 ouvriers demandent le rétablissement du tarif de 1884, c'est-à-dire une augmentation de 20 0/0 sur le tarif actuel.

La grève avance toujours, mais plus lentement; la coulée a 25 mètres de largeur et 3 mètres de hauteur.

Plusieurs villas suburbaines ont déjà été détruites.

La souscription publique est ouverte.

Découverte de sociétés secrètes en Russie St-Petersbourg, 2 juin. — La police de cette ville a été mise sur les traces de deux sociétés secrètes d'ouvriers qui prétendaient s'être données pour but de préparer des représentations de bienfaisance. Lundi dernier treize personnes ont été arrêtées.

Le projet d'arbitrage lui soit soumis.

Grève à St-Quentin St-Quentin, 2 juin. — Les quatre usines Fichel, Gabreau, Basquin et Hamin sont en grève. 520 ouvriers demandent le rétablissement du tarif de 1884, c'est-à-dire une augmentation de 20 0/0 sur le tarif actuel.

La grève avance toujours, mais plus lentement; la coulée a 25 mètres de largeur et 3 mètres de hauteur.

Plusieurs villas suburbaines ont déjà été détruites.

La souscription publique est ouverte.

Découverte de sociétés secrètes en Russie St-Petersbourg, 2 juin. — La police de cette ville a été mise sur les traces de deux sociétés secrètes d'ouvriers qui prétendaient s'être données pour but de préparer des représentations de bienfaisance. Lundi dernier treize personnes ont été arrêtées.

Le projet d'arbitrage lui soit soumis.

Grève à St-Quentin St-Quentin, 2 juin. — Les quatre usines Fichel, Gabreau, Basquin et Hamin sont en grève. 520 ouvriers demandent le rétablissement du tarif de 1884, c'est-à-dire une augmentation de 20 0/0 sur le tarif actuel.

La grève avance toujours, mais plus lentement; la coulée a 25 mètres de largeur et 3 mètres de hauteur.

Plusieurs villas suburbaines ont déjà été détruites.

La souscription publique est ouverte.

Découverte de sociétés secrètes en Russie St-Petersbourg, 2 juin. — La police de cette ville a été mise sur les traces de deux sociétés secrètes d'ouvriers qui prétendaient s'être données pour but de préparer des représentations de bienfaisance. Lundi dernier treize personnes ont été arrêtées.

Le projet d'arbitrage lui soit soumis.

Grève à St-Quentin St-Quentin, 2 juin. — Les quatre usines Fichel, Gabreau, Basquin et Hamin sont en grève. 520 ouvriers demandent le rétablissement du tarif de 1884, c'est-à-dire une augmentation de 20 0/0 sur le tarif actuel.

La grève avance toujours, mais plus lentement; la coulée a 25 mètres de largeur et 3 mètres de hauteur.

Plusieurs villas suburbaines ont déjà été détruites.

La souscription publique est ouverte.

Découverte de sociétés secrètes en Russie St-Petersbourg, 2 juin. — La police de cette ville a été mise sur les traces de deux sociétés secrètes d'ouvriers qui prétendaient s'être données pour but de préparer des représentations de bienfaisance. Lundi dernier treize personnes ont été arrêtées.

Le projet d'arbitrage lui soit soumis.

Les trois décisions ci-dessus prises, la commission s'est ajournée à cinq heures afin de permettre à MM. Brousse et Pelletan d'en faire part à M. de Freycinet. Ce dernier avait été préalablement prévenu de se tenir à la disposition de la commission pour le cas où des résolutions formelles seraient prises, et se tenait en permanence au quai d'Orsay.

A une heure, les six membres formant la majorité de la commission s'étaient réunis entre eux et avaient décidé que l'État reconnait que l'expulsion totale requisait d'être rejetée, soit à la Chambre soit au Sénat. M. Brousse déposerait en leur nom la proposition suivante :

« Article Ier. — Le territoire de la République est et demeure interdit aux chefs des familles ayant régné en France et à leurs héritiers directs dans l'ordre de primogéniture. »

« Article II. — Le gouvernement est autorisé à interdire le territoire de la République aux autres membres de ces familles. »

« Article III. — Celui qui en violation de l'interdiction, sera trouvé en France, en Algérie ou dans les colonies, sera puni d'un emprisonnement de deux à cinq ans. A l'expiration de sa peine il sera reconduit à la frontière. »

Pour compléter ce projet il restait à déterminer à l'article 2 si le pouvoir facultatif laissé au gouvernement sur les héritiers non directs, sera exercé par décret présidentiel ou par arrêté ministériel.

Ce projet, on le sait, est celui auquel le gouvernement est disposé à se rallier, et qui serait pour lui le planche de salut.

Ajoutons qu'on parlait de voir d'une autre manière de transaction comprenant deux articles, le premier portant expulsion générale des familles, et le second autorisant le gouvernement à maintenir en France, par mesure de police, les descendants collatéraux des familles princières.

A cinq heures, comme nous le disons plus haut, devait avoir lieu la seconde séance de la commission. Il n'y avait de présents que les cinq membres de la minorité. Après avoir attendu trois quarts d'heure, et les membres de la majorité non seulement ceux qui s'étaient rendus chez M. de Freycinet, mais encore les quatre autres, n'ayant pu venir, la commission a décidé qu'elle se réunirait à nouveau le lendemain à deux heures.

MM. Maret et de la Forge ne dissimulaient pas leur mécontentement en disant que les membres de la majorité étaient allés chercher le mot d'ordre.

Ajoutons que dans la première séance de la commission, M. Brousse a soumis le projet que nous avons relaté. Voyant l'effet mauvais qu'il avait produit, il le retira. Il en rédigea alors un autre avec M. Burdeau ainsi conçu :

« Art. Ier. — Le territoire de la République est et demeure interdit à tous les membres des familles qui ont régné en France. Néanmoins le gouvernement pourra laisser résider sur le territoire, temporairement, les membres de ces familles, à condition que les chefs ou héritiers directs, dans l'ordre de primogéniture, »

« Art. 2. — Cet article est relatif à la sanction pénale et conforme au projet du gouvernement. »

A six heures, dans l'entrevue avec M. de Freycinet, M. Brousse lui a soumis ce projet. M. de Freycinet a répondu que le conseil en délibérerait l'après-midi, il ajouta qu'il ne croyait pas pouvoir garantir l'acceptation de ce projet, qui exagérât trop la responsabilité ministérielle. Si ce projet est repoussé, M. Brousse reprendra le précédent.

AU CONSEIL DES MINISTRES Au conseil des ministres qui a eu lieu hier, sous la présidence de M. de Freycinet, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur et le garde des sceaux ont rendu compte de l'entrevue qu'ils ont eue mardi avec la commission chargée d'examiner le projet relatif aux princes. Ils en ont rapporté l'impression qu'il existe de part et d'autre un désir d'entente. Le gouvernement n'a pu délibérer sur aucun texte transactionnel, puisqu'il n'est pas saisi officiellement des propositions de la commission.

APRÈS LE CONSEIL Paris, 4 juin. — A l'issue du conseil tenu ce matin, M. Brousse a été reçu en audience privée par le président du conseil. M. de Freycinet lui a annoncé qu'il avait saisi ses collègues du contre-projet élaboré par lui et M. Durdeau, contre-projet dont nous avons donné hier le texte, interdisant le territoire à tous les membres des familles régnautes, avec faculté pour le gouvernement de laisser résider temporairement un ou plusieurs membres de ces familles autres que leurs chefs et leurs héritiers directs dans l'ordre de primogéniture.

« Le gouvernement, a dit M. de Freycinet, n'a pas à examiner le projet de M. Brousse, mais à se prononcer sur le projet de M. Durdeau, qui est en fait le projet qui est en discussion. »

« Il n'a déposé ce dernier que pour être autorisé à expulser le comte de Paris, le duc d'Orléans, le prince Napoléon et le prince Victor. »

« Le contre-projet que vous avez rédigé de concert avec M. Durdeau serait d'une application plus dangereuse en ce sens que le gouvernement, invité à expulser en principe tous les membres des familles ayant régné sur la France, aurait trop de responsabilité par le choix même des autres membres de ces familles, qu'il consentirait à laisser en France. »

Ces déclarations faites, et après avoir expliqué ce dont il ne voulait pas, le président du conseil a formulé ce qu'il ne repousserait pas, c'est-à-dire un amendement portant expulsion obligatoire pour les chefs directs, facultative pour les autres.

En résumé, ce que veut le gouvernement, c'est le premier projet rédigé par M. Brousse et que ce dernier a renoncé à présenter hier à la commission croyant, après avoir sondé le terrain, que l'effet produit ne serait pas bon, étant donné le vote de la commission sur le principe d'expulsion immédiate générale et par une loi.

LE CONSISTOIRE C'est lundi prochain, à dix heures, qu'aura lieu le consistoire dans lequel le souverain Pontife annoncera la création des nouveaux cardinaux.

A ce propos, nous croyons devoir parler des différentes phases qui précéderont qui suivent la création des cardinaux.

C'est le souverain Pontife qui, ayant décidé d'élever à la dignité de la pourpre tel prélat, invite son secrétaire d'Etat à de lui en donner communication.

Cette communication doit être faite au moins vingt jours avant le consistoire, pour donner aux prélats le temps de se préparer à la célébration de leur investiture. Il en sont avertis par la remise d'un billet du cardinal secrétaire d'Etat, ainsi conçu : « S. S. le Pape vous créera cardinal au consistoire qui aura lieu tel jour. Je saisis cette occasion pour vous exprimer ma grande satisfaction, etc. »

Les nonces et les évêques créés cardinaux qui se trouvent dans les pays catholiques avec lesquels le Saint-Siège entretient des relations diplomatiques ne vont pas immédiatement à Rome. Les autres, par contre, sont obligés de s'y rendre immédiatement après avoir reçu le billet de communication. Quoi qu'ils soient dans la capitale de l'orb catholique, le jour du consistoire, ils ne peuvent pas y intervenir.

Voici comment le Pape fait la proclamation dans le sein du Sacré-Colège : « Je crée cardinal un tel ou tel, de l'ordre des évêques, des prêtres ou des diacres. »

Il faut savoir que le premier de ces ordres ne comporte que six cardinaux-évêques suburbicaires de Rome; le second, cinquante; le troisième, quarante.

On voit par là que le Sacré-Colège ne peut compter plus de soixante-dix membres.

A peine le consistoire secret fini, un des maîtres de cérémonie au Vatican, accompagné d'un des gardes-nobles de Sa Sainteté, porte aux intéressés la nouvelle de leur création, ainsi que la calotte rouge; les autres, qui se trouvent loin de Rome, reçoivent la nouvelle de leur proclamation et la calotte rouge par un des gardes nobles qui, le jour même du consistoire, doivent quitter Rome pour leurs différentes destinations.

Quatre ou cinq jours après ce consistoire, le Pape en tient un autre, public, auquel se rendent les nouveaux cardinaux présents à Rome pour recevoir, des mains du Souverain Pontife, la barrette et le chapeau. C'est alors aussi que, recevant le titre d'une église ou d'un diocèse suivant l'ordre dans lequel ils ont été nommés, ils sont inscrits aux congrégations romaines.

Cette solennité est célébrée avec la plus grande pompe, dans la salle dite des Consistoires, qui, avec la salle Ducale, est une des plus vastes pièces du Vatican.

Le souverain Pontife s'y rend revêtu de toutes les insignes de la papauté. Couronné de la tiare, il fait son entrée sur la *sedes gestatoria*, entouré de toute la cour pontificale.

Prenant ensuite place sur le trône, il prononce une allocution en latin, dans laquelle il expose plus ou moins longuement les motifs de la création des nouveaux cardinaux.

A l'issue de ce consistoire public, un des camerlucques du Pape, avec le titre d'abbé, part pour les pays où se trouvent les autres cardinaux créés, pour remettre la barrette au chef de l'Etat, qui a le privilège de remplacer le souverain Pontife dans la cérémonie de l'imposition de la barrette.

Les auditeurs ou même les secrétaires des nonciatures locales peuvent être chargés de cette mission diplomatique. L'abbé, qui n'est, en somme, qu'un envoyé extraordinaire du souverain Pontife, en arrivant au pays de destination, doit présenter ses lettres de créance au chef de l'Etat et faire, auprès du corps diplomatique, les mêmes démarches auxquelles sont astreints les autres diplomates à leur arrivée dans les pays où ils ont été accrédités.

Au jour choisi, l'abbé et le nouveau cardinal, accompagnés du nonce et du personnel de la nonciature, se rendent, en forme publique et avec le plus grand appareil, chez le chef de l'Etat.

Admis en sa présence par l'introduit des ambassadeurs, l'abbé lui présente le bref pour lequel il est accrédité auprès de lui. Le chef de l'Etat lui répond en se félicitant d'avoir été choisi par le Saint-Père pour remplir la haute mission.

Tout le monde se rend ensuite à la chapelle du palais. C'est là que Mgr l'abbé, après avoir donné lecture du bref pontifical, présente la barrette au chef de l'Etat, qui, en la prenant, la pose sur la tête du prince de l'Eglise.

A l'issue de cette cérémonie, la nouvelle Eminence, ayant revêtu la pourpre cardinalice, est reçue en audience par le chef de l'Etat, et on échange des discours.

Quand il y a plusieurs cardinaux et par conséquent plusieurs abbés, le chef de l'Etat répond collectivement aux uns et ensuite aux autres, après leurs discours.

Le cardinal qui, après avoir reçu la calotte, peut porter les bas rouges, et après l'imposition de la barrette peut revêtir la pourpre, n'a pas toutefois ce que les autres cardinaux présents à Rome reçoivent tout à la fois. Il lui reste encore à recevoir le chapeau, le titre d'une église ou diocèse, et à être inscrit aux congrégations romaines.

Pour avoir tout cela, il faut que, se trouvant à Rome, il intervienne au premier consistoire qui sera tenu au Vatican. En s'y rendant, il lui est conféré publiquement les insignes, titres et offices.

Complétons ces renseignements en donnant les noms des gardes-nobles et des abbés apostoliques chargés de remettre, les uns la calotte, les autres la barrette, aux nouveaux cardinaux.

Le comte Jean Naselli et Mgr Vico, secrétaire de la nonciature de Paris, pour Mgr Langénieux, archevêque de Reims; le comte Ferdinand Follicacci et Mgr Masciellati, de

l'Académie romaine des nobles ecclésiastiques, pour Mgr Bernardoni, archevêque de Sens; le comte Jules Pio-Salimei et Mgr Grassi-Landi, pour Mgr Place, archevêque de Rennes.

Mgr Germain Stranieri, attaché à la nonciature de Vienne, et Mgr O'Brien porteront la barrette, le premier à Mgr Gibbons, archevêque de Baltimore, l'autre à Mgr Tascheran à Québec.

Deux camerlucques secrets participants, porteront les insignes aux deux autres cardinaux romains, c'est-à-dire à Mgr Theodoli, major-domo de la Cour pontificale, et au père Mazzella, qui, dans le diocèse de Bénévent, est une des plus grandes illustrations de l'ordre des Jésuites par son grand savoir et par la sainteté de sa vie.

Les membres de la Compagnie de Jésus ayant renoncé, au moment de leur profession, à toute dignité ecclésiastique, c'est par obéissance à la volonté de Sa Sainteté que le P. Mazzella a consenti à faire part du Sacré-Colège.

Tous les nouveaux cardinaux feront partie de l'ordre des prêtres. MARC GÉRARD.

LE MEETING DU CHATEAU-D'EAU

« Un grand meeting au profit des grévistes de Deczeville » a eu lieu hier au théâtre du Château-d'Eau. La grande attraction était la présence de M. Albert Goullé, le rédacteur du *Cri du Peuple*, qui a disparu de Deczeville se croyant sous le coup d'un mandat d'arrêt.

C'est que le public parisien de ces sortes de réunions est fatigué des mineurs de Deczeville? Etait-il retenu ailleurs? Toujours est-il que la salle du Château-d'Eau était beaucoup moins pleine qu'à nos réunions précédentes.

A trois heures, M. A. Goullé prend place au bureau où il est assisté de MM. Vaughan de l'*Intransigeant*, et Eudes.

Il prononce quelques paroles pour expliquer pourquoi il a quitté Deczeville. On l'a prévenu qu'un mandat était lancé contre lui, et comme la justice ne donne la raison de ces mandats qu'à ceux qu'ils sont exécutés, il a cru bien faire de se dérober.

Lorsque le président s'est assis au milieu des applaudissements, M. Dumay lui succède à la tribune; puis c'est le tour de Mme Louise Michel. M. Chauvrière le remplace et cède lui-même la place à M. Jules Guesde qui annonce Rothchild d'être la cause de tout le mal. La République n'existera pas tant que Rothchild ne sera pas en prison ou n'aura pas été exilé au mur.

Le docteur Suvini, vient ensuite, suivant son habitude, prêcher la concorde entre socialistes.

Après M. Andrieux, ancien candidat, qui affirme que pour être élu député il faut être soutenu par des millionnaires. M. Lafargue explique que c'est au nom de la République qu'en 1830, en juin 1848, en mai 1871, on a fait massacrer le peuple. Il dit, lui aussi, le procès des financiers, mais comme un bourgeois mortel ne va pas plus qu'un chien il déclare qu'il faudra se contenter de mettre Rothchild en prison, et pour l'obliger à rendre l'argent qu'il a placé à l'étranger lui faire payer ses cotisations.

Le docteur Castelnau donne lecture d'un ordre du jour félicitant la conduite du gouvernement dans la grève de Deczeville et félicitant le citoyen Goullé.

Avant de passer au vote l'ex-général Eudes, déclare que « Goullé a vu Deczeville pour venir se mettre sous la protection des 100,000 Parisiens qui ont voté pour Roche » et exhorte les assistants à avoir « conscience de leur droit et de leur force » en voulant arrêter Goullé à la sortie.

Des applaudissements et des cris de : Vive la Commune! répondent à son discours, et l'on vote l'ordre du jour proposé.

A la sortie, M. Albert Goullé est acclamé. Il part en voiture en compagnie de Mme Séverine et de M. Labryère, du *Cri du Peuple*. Sur son passage, les chapeaux s'agitent et les vivats éclatent.

Revue lainière de Roubaix-Tourcoing

Roubaix-Tourcoing 4 juin Il s'est produit un peu d'agitation après l'activité fébrile qui avait été déployée dans les affaires, vers le milieu du mois de mai.

Il fallait s'y attendre : une fois les plus pressants besoins remplis, les transactions devaient nécessairement se restreindre, en raison surtout de la hausse importante des prix qui s'est produite dans un laps de temps relativement restreint. Gette plus-value sur la matière première, les fabricants et les bonnetiers avaient à la faire accepter par leurs clients qui ont opposé d'abord quelque résistance mais ont fini par céder.

Maintenant que la grande animation s'est un peu calmée, on peut plutôt étudier de sang-froid le mouvement qui s'est produit sur nos articles et en tirer quelques déductions.

Nous aurions désiré un peu plus de tempérance dans cette attitude ascendante des cours; si justifiée fût-elle. Les soubresauts dont nous avons été témoins ont été, à notre avis, un peu produits par une spéculation qui ne se possède pas toujours suffisamment.

Il est à craindre que, soit à cause d'un ralentissement dans les affaires ou un peu de faiblesse sur les prix, des spéculateurs irréfléchis soient pris de cet affolement qui jette sans mesure les marchandes sur le marché et déprime alors très sérieusement les cours. Actuellement c'est, pensons-nous, précisément à des réalisations effectuées par quelques-uns de nos négociants qui n'ont pas l'habitude de toucher aux peignés, qu'il faut attribuer l'arrêt dans le mouvement ascensionnel. Nous n'avons pas la prétention de faire systématiquement le procès à la spéculation, que nous considérons comme un rouage nécessaire, mais nous la voudrions pondérée de façon à éviter l'écueil de l'exagération tant en hausse qu'en baisse.

Ceci dit, devons-nous considérer comme anormale la limite atteinte aujourd'hui par le peigné de Buenos-Ayres, puisque c'est sur ce genre qu'il faut baser actuellement son raisonnement? Non, répondons négativement sans aucune hésitation. La valeur du Buenos-Ayres avait été dépréciée outre mesure, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, la consommation est entrée franchement dans l'emploi et les cours actuels se trouvent encore au dessous de la moyenne des dix dernières

années : de plus, certaines places étrangères encore hésitantes seront forcées un jour ou l'autre de venir s'approprier soi.